



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15506>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-15506**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Biot

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Affaires économiques

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de Maitrise d'Œuvre sur Esquisse

Description : Le présent concours est un concours restreint de maîtrise d'oeuvre européen passé en application des articles L.2125-1.2, R.2162-15 à R.2162-26 et R.2172-1 à R.2172-6 du Code de la Commande Publique, destiné à désigner le maître d'oeuvre qui sera chargé des prestations suivantes : « Maîtrise d'oeuvre pour le projet de création d'une crèche municipale, réhabilitation du clos des boules et création d'une esplanade publique » Lieu(x) d'exécution du projet : 5 Chemin Neuf 06410 BIOT. L'objectif du présent projet est triple : - construire une crèche fonctionnelle et agréable, adaptée à une capacité de 28 enfants, d'une surface d'environ 630 m², respectueuse de l'environnement, innovante et énergétiquement performante et conforme au référentiel national relatif du code de la Santé Publique (arrêté du 31 août 2021). - rénover le clos des boules, dans un esprit d'aménagement commun et d'homogénéité avec la crèche, en démolissant le bâtiment existant et en le reconstruisant sur la même parcelle (BI 82), tout en conservant le même nombre de terrains de pétanque (11 terrains), voire dans la mesure du possible d'en rajouter. - créer une esplanade en prolongement du boulo-drome et surplombant la crèche afin de favoriser une zone d'échanges et de vie pour la population ainsi que générer un point de vue. --- La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 3 000 000 Euros H.T (valeur décembre 2023). --- Pour plus de détail se référer au règlement de concours (article I.I)

Identifiant de la procédure : 505e55f1-f105-4ec7-bc47-ee1b18704486

Identifiant interne : CONC012024

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Le concours est organisé en deux phases : La procédure est décomposée en deux phases distinctes : une phase de sélection de candidats admis à participer au concours et une phase de sélection du ou des lauréats du concours sur la base des projets remis par les candidats qui sont invités à participer au concours.

2.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71200000 Services d'architecture

2.1.4 **Informations générales**

Informations complémentaires : --- Questions relatives au dossier : Après avoir pris connaissance du dossier, les concurrents pourront poser des questions écrites relatives au dossier. Celles-ci seront adressées à la Mairie de BIOT via la plateforme marchés sécurisés à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr> --- jusqu'à 10 jours ouvrés avant la fin de la consultation. Les réponses seront transmises au plus tard 5 jours ouvrés avant la fin de la consultation.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 **Conditions du marché public**

Conditions de présentation :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 1

Le soumissionnaire doit présenter une offre pour l'ensemble des lots

2.1.6 **Motifs d'exclusion**

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale :

Faillite :

Corruption :

Concordat :

Participation à une organisation criminelle :

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental :

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme :

Fraude :

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains :

Insolvabilité :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail :

Biens administrés par un liquidateur :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Motifs d'exclusion purement nationaux : Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer au règlement de concours

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché :
Conflit d'intérêt : se référer au règlement de concours

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Paiement des cotisations de sécurité sociale :

État de cessation d'activités :

Paiement d'impôts et taxes :

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Maîtrise d'oeuvre pour le projet de création d'une crèche municipale, réhabilitation du clos des boules et création d'une esplanade publique

Description : L'objectif du présent projet est triple : - construire une crèche fonctionnelle et agréable, adaptée à une capacité de 28 enfants, d'une surface d'environ 630 m², respectueuse de l'environnement, innovante et énergétiquement performante et conforme au référentiel national relatif du code de la Santé Publique (arrêté du 31 août 2021). Chaque lieu de vie devra notamment être aménagé de manière à assurer la sécurité, l'hygiène et le confort des enfants et du personnel, tout en permettant aux enfants de s'ouvrir au monde et d'expérimenter de nouvelles expériences (jeux, salle de motricité etc), - rénover le clos des boules, dans un esprit d'aménagement commun et d'homogénéité avec la crèche, en démolissant le bâtiment existant et en le reconstruisant sur la même parcelle (BI 82), tout en conservant le même nombre de terrains de pétanque (11 terrains), voire dans la mesure du possible d'en rajouter. La position du bâtiment sera particulièrement choisie pour mettre en valeur l'entrée de ville et dégager la vue depuis le chemin neuf. L'association bénéficie de l'utilisation exclusive de l'espace qui lui est alloué, nécessitant ainsi sa clôture et son accès exclusif, restreint au public, - créer une esplanade en prolongement du boulo-drome et surplombant la crèche afin de favoriser une zone d'échanges et de vie pour la population ainsi que générer un point de vue. Il convient de prendre en considération la réglementation Vigipirate lors de l'organisation des espaces à proximité de la crèche et de l'école maternelle Saint Roch.

Identifiant interne : CONC012024

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71200000 Services d'architecture

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 5, Chemin Neuf

Ville : BIOT

Code postal : 06410

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires : La durée estimée est de 48 mois

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Nom : --- Critères de sélection des candidatures --- Dans un premier temps, lors de l'ouverture des candidatures, le maître d'ouvrage sélectionnera les candidats sur la base de leurs compétences, références et moyens selon les critères de sélection comme suit :

Description : -Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate
•Respect des compétences demandées •Les moyens humains, techniques et capacités financières permettant de répondre aux objectifs du projet - -Qualité de la note de motivation fournie •Compréhension des enjeux du projet •Motivation et moyens proposés pour répondre au projet - -Qualité des références fournies
•Références effectivement réalisées de nature et de complexité équivalentes, des références communes aux membres du groupement pourront être appréciées. --- La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur. --- Le jury est souverain pour définir ses méthodes de choix, dans le respect des conditions de recevabilité et de sélection définies ci avant. Le jury formule un avis motivé sur les candidats à retenir en rapport avec les termes du règlement de concours, en tenant compte de l'éventualité d'un désistement ou d'un candidat qui se situerait dans un cas d'exclusion prévu à l'article L. 2341-1 du CCP. Après avoir pris connaissance de l'avis motivé sur les candidatures formulé par le jury, l'acheteur fixe la liste des participants pressentis --- DEROULEMENT : --- A l'issue de l'appel à candidatures, le Pouvoir Adjudicateur, sur proposition du jury établit une liste de quatre (4) concurrents admis à concourir (sauf si le nombre de candidats n'est pas suffisant). --- Chaque concurrent ayant remis les prestations complètes mentionnées à l'article III.4 du règlement de concours, recevra, après la désignation de l'attributaire du marché par le Maître de l'Ouvrage, une prime d'un montant de 10 000 € HT non révisable, non actualisable. --- Le jury pourra proposer la réduction ou la suppression de cette indemnité en fonction du niveau de qualité des prestations ou bien de conformité de l'offre (suppression de l'indemnité en cas d'offre non conforme). --- Par ailleurs, s'agissant du lauréat, l'indemnité de 10 000 € HT constituera une avance sur le montant des honoraires de son marché de maîtrise d'œuvre.

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Critères de jugement des offres ; L'offre sera appréciée en fonction des critères ci-dessous : - Qualité architecturale, paysagère et d'insertion dans le site - Qualité de l'organisation fonctionnelle de l'équipement et conformité au programme - Qualité technique et environnementale du projet - Crédibilité des estimations financières et respect de l'enveloppe prévisionnelle --- Pour plus de détail Cf. règlement de concours (article III.5.2) --- Tout marché de service faisant suite au concours sera attribué au lauréat du concours.

5.1.11 Documents de marché

Date limite de demande d'informations complémentaires : 15/03/2024 à 17:00

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-securises.fr>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur

Membres du jury : --- Les membres du jury sont : --- Président du jury : Monsieur le Maire Titulaires : François PEIGNE Mélissa FARINELLI Georges BIJAOUI Eric AUSSIBAL Marie OZENDA Suppléants : Guillaume LE COZ Caroline JOUSSEMET Jérôme CHIFFLET Corinne BULKAEN Hervé MALHERBE --- 8 membres qualifiés désignés par le président du jury --- pour plus détail Cf. Règlement de Concours (article 1.6.1)

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-securises.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 25/03/2024 à 17:00

Informations relatives aux délais de recours : --- Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes devant le Tribunal Administratif de NICE - 18, Avenue des Fleurs, 06050 NICE Cedex 1, sont les suivantes : • Référé précontractuel jusqu'à la signature du contrat par le représentant du pouvoir adjudicateur, conformément aux articles L.551-1 à L.551-4 et R.551-1 du C.J.A. ; • Référé contractuel à partir de la signature du contrat, conformément aux articles L.551-13 à L.551-16 et R.551-7 à R.551-10 du C.J.A. ; • Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt

lésé et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter des mesures de publicité ; •
Recours pour excès de pouvoir (art.R.421-1 et suivants du C.J.A.) ; Les recours peuvent être déposés soit par voie postale (aux coordonnées mentionnées ci avant), soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr>

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Biot

Numéro d'enregistrement : 21060018500016

Adresse postale : 8-10, Route de Valbonne

Ville : BIOT

Code postal : 06410

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : marches-publics@biot.fr

Téléphone : +33 492912261

Télécopieur : +33 493651809

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.biot.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0004

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Ville : NICE cedex 1

Code postal : 06050

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nice@jurdam.fr

Téléphone : +33 489978600

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 8e937d22-ae34-405b-a61c-9d694ce5cc0f - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 07/02/2024 à 17:42

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/02/2024